

PROCES-VERBAL
Séance du 26 mai 2026 à 20h

En exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11

Date de Convocation du Conseil Municipal : 20 mai 2026

PRESENTS : Jean-Baptiste BRETET, Thierry VELLARD, Amélie ROCHARD, Xavier PHELIP, Delphine BERGER PEILLER, Hervé CAGNOLLE, Marie CHOLLET, Nicolas GOUTAUDIER, Viviane GRUMWERK, Christelle MAIGRET, Pierrick VIAL.

ABSENTS EXCUSÉS :

POUVOIRS : /

SECRETAIRE DE SEANCE : Nicolas GOUTAUDIER

Approbation du Compte-rendu de la séance précédente : à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose d'ajouter un nouveau sujet de dernière minute : décision modificative pour régulariser des écritures d'assainissement au Budget Assainissement : validation du Conseil Municipal à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ASSAINISSEMENT :

Une décision modificative doit être prise pour régulariser des écritures de l'année dernière en assainissement au Budget Assainissement : création du compte 678 pour 500€ par le débit du compte 61523 pour la même somme.
Le montant total en fonctionnement dépenses reste identique.

La décision modificative a été approuvée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

CREATION POSTE AGENT DE MAITRISE AU 01/06/2026 :

Un dossier de promotion interne a été monté pour la création d'un poste d'agent de maîtrise afin de permettre à un agent technique de pouvoir monter en grade sur sa fin de carrière.
Ce dossier est conditionné par l'accord du CDG42, lequel n'a pas encore envoyé la réponse à notre demande, cela ne saurait tarder.
Dans l'intervalle, il convient de créer un poste d'agent de maîtrise au tableau des effectifs à compter du 01/06/2026, et ce en prenant une délibération.

Le Conseil Municipal souhaite que l'agent concerné fasse une demande écrite précisant la date de son départ en retraite, courrier obligatoire pour la bonne instruction de son dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide la création du poste d'agent de maîtrise sur un temps de travail à 17H30 à inscrire au tableau de effectifs à compter du 01/06/2026.

REEMPLACEMENT AGENT TECHNIQUE INTERCOMMUNAL SUITE A DEPART EN RETRAITE AU 01/10/2026 :

Un de nos agents techniques souhaite faire valoir son droit à la retraite au 01/10/2026.

Dans un premier temps, il convient d'échanger concernant les modalités de remplacement, et ce afin que Monsieur le Maire puisse définir les conditions avec le Maire de ST PRIEST LA ROCHE, lors de leur rendez-vous prévu le 1^{er} juin prochain.

Les échanges de ce jour mènent aux réflexions suivantes :

- Il est peut-être pertinent de laisser passer l'hiver pour recruter un nouvel agent (autour du 15 février),
- Eventuellement recruter un agent à temps complet dans chaque commune,
- Racheter la part du camion à la commune de ST PRIEST LA ROCHE,
- Si séparation des deux communes : plus de partage de frais de matériel et de réparation du camion.

POINT SUR LES TRAVAUX :

- Travaux de réseau d'eau potable « chemin de Bétasson » : le démarrage des travaux est repoussé au 03/06 ; une réunion de chantier aura lieu le 28/05 à 8H30 pour faire un point sur le démarrage des travaux. Une réunion quotidienne sera organisée chaque mardi.
- Devis vitraux de l'église : le devis reçu s'élève à 2400€, à cela s'ajoute la fixation des cloches pour un montant de 2700€ ; afin de palier à cette dépense imprévue, une proposition de cagnotte LEETCHI avait été évoquée ; après consultation auprès de la Trésorerie de ROANNE, il s'avère que l'opération est tout-à-fait envisageable.

Il faut se renseigner auprès de la paroisse Notre Dame des Coteaux du Levant pour une éventuelle participation financière de leur part.

Il faut mettre en place un sondage sur ILLIWAP afin de savoir si la population est prête à faire un don pour la rénovation de notre Eglise.

Dans l'attente, il faut sécuriser le périmètre concerné.

Il convient donc de prendre une délibération afin d'en définir les conditions.

POINT SUR LA FOIRE DE LA SAINT BARNABE :

Madame l'Adjointe en charge de la communication a fait un point sur la poursuite de l'organisation de la foire :

- Présentation du planning récapitulatif des différents postes, vérification des coordonnées des personnes concernées,
- Le planning et les fiches techniques seront imprimés pour tous les bénévoles,
- Mme ROCHARD et M VELLARD seront nommés responsables de la foire,
- La station de radio RVR a été contacté : une annonce unique et gratuite peut être faite sur leur journal d'information local (70 diffusions pendant 12 jours pour 70€),
- Envoyer l'affiche aux forains pour diffusion par mail.
-

A ce jour, nous comptabilisons 24 inscriptions.

CONVENTION MISE A DISPOSITION MOUTONS A LA STATION ET L'ETANG :

Des moutons sont depuis peu mis à disposition de la Commune pour manger l'herbe sur les sites de la station d'épuration et de l'étang.

Nous comptabilisons 80 moutons à la station d'épuration, et repartis ce jour.

Il convient de sceller les conditions et les différentes responsabilités inhérentes à cette mise à disposition en établissant une convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la mise en place d'une convention et autorise Monsieur le Maire à signer cette dernière.

CALENDRIER PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX DEUXIEME TRIMESTRE :

Le prochain calendrier pour une bonne organisation des prochains conseils municipaux sera le suivant :

- 23/06
- 08/09
- 13/10
- 17/11
- 15/12

QUESTIONS DIVERSES :

- Labellisation école : Monsieur PHELIP, Adjoint en charge des affaires scolaires a fait un compte-rendu à ce sujet :
 - o Le projet d'Etablissement en demande globale de développement durable a été présenté pour le RPI :
 - ST PRIEST : création d'un rucher,
 - VENDRANGES : renaturation de la cour d'école.
 - Retour de l'Inspecteur Académique sur les travaux de VENDRANGES : la réalisation de ce projet a été qualifiée de remarquable, il a proposé de responsabiliser les élèves en balayant les copeaux à tour de rôle. Il fera un rapport début juin.

- Point sur le départ en retraite de l'agent en charge de la cantine, prévu au 31 décembre 2026 : Mme GRUMWERK indique le prix de revient d'un repas s'élevant à 2.91€ pour un repas facturé à 3€. Etudier le coût global d'un repas (fournitures, charges générales, agent et recettes du repas).
Il faut prévoir un entretien individuel avec les agents en poste actuellement pour une réorganisation du poste cantine-garderie.

Départ de Mme CHOLLET à 22H05

- Peinture panneau de la COPLER à l'entrée du village : un accord oral de principe vient d'être donné par la COPLER, une confirmation écrite va suivre.
- Tableau commissions COPLER : chaque élu s'est inscrit dans les commissions qui les intéressent à raison d'un titulaire et un suppléant, hormis pour la commission « mutualisation ».
- Projet de création de 4 terrains de pétanque près du terrain de basket en collaboration avec les LOISIRS VENDRANGEAIS : prévoir une réunion avec l'association pour s'organiser et avancer sur le projet.
- Tour de table :
 - o M VIAL souhaite savoir si un arrêté a été demandé à la mairie par m MAGAT domicilié « rue du Presbytère » pour des travaux de démolition de son mur qui déborde sur la voie communale ; la circulation est dangereuse aux abords de ce mur, et notamment pour les transports scolaires empruntant cet itinéraire : un courrier lui sera fait pour régulariser sa situation.
 - o Dates prochaines commissions communales :
 - Commission école : 09/06 à 20H,
 - Commission Ressources Humaines : 04/08 à 20H (Monsieur le Maire rencontre mme RAMBAUD le 10/06 à 9H30.

Fin de séance à 22h50

Liste des délibérations prises lors de la séance :

D20260501	CREATION GRADE AGENT DE MAITRISE ET TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} JUIN 2026
D20260502	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION TROUPEAU DE MOUTON PAR AGRICULTRICE
D20260503	DECISION MODIFICATIVE N°1 : BUDGET ASSAINISSEMENT
D20260504	DELEGUES COMMISSIONS COPLER

Prochain conseil : le 23 juin 2026